MAIRIE DE VOUTEZAC
Place de la République
19130 VOUTEZAC
05.55.25.06.47

N° 58-2026-06

A R R E T E

Le Maire de Voutezac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 15 juillet 1974 sur la signalisation temporaire des routes ;

Considérant que des travaux doivent être effectués par EDF à l'usine hydroélectrique au lieu-dit La Bontat ;

Considérant que ces travaux nécessitent le passage de poids lourds route du barrage ;

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement route du barrage pendant les jours de passage des engins pour la sécurité ;

ARRETE

ARTICLE 1

Le stationnement sera interdit route du barrage les jours suivants :

- 9 juin 2026
- 15 juin 2026
- 22 juin 2026

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera affiché dans la rue, en Mairie de Voutezac et ampliation sera donnée à l'entreprise chargée des travaux et adressée à Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Objat.

Fait à Voutezac le 04/06/2026

Le Maire,

MAIRIE DE VOUTEZAC 19130 CORRÈZE

Jean-Claude Reynaud